

Compte-rendu du conseil municipal de 10 avril 2021

Etaient présents :

Mesdames : BOUET Lynda, DEMOYA Charline, LEMAIRE Monique, MAYNARD Lugdivine, et Messieurs BARTHOD Jean-Louis (Arrivé au cours de la deuxième délibération), DETATA Bernard, MERIAUX Philippe, PERRON Jean-Claude, STEFF Thierry, VIDAL Jean-Luc

Absents Excusés : BOUET Rose

Secrétaire de séance : Madame BOUET Lynda

Procurations :

Rose BOUET à Lynda BOUET

Jean-Claude PERRON à Bernard DE TATA (départ à la 5^{ème} Délibération)

Le conseil municipal, conformément à sa volonté de ne pas augmenter la pression fiscale sur les contribuables, a voté les taux 2021 des deux taxes foncières (bâti et non bâti) au même niveau qu'en 2020.

Après la présentation du compte administratif du budget principal 2020 et son acceptation par tous, le résultat de fonctionnement de 69 390,75 € a été affecté à la section d'investissement de 2021.

Le budget principal de fonctionnement 2021 s'équilibre à 221 183€ et celui d'investissement à 199 123 €. Ces derniers concernent les achats engagés en 2020 dont les factures n'ont pu être payées qu'en 2021 pour 13 125,71 TTC (défibrillateur, lave-vaisselle, estrade avec tables et chaises, reprise du réseau de téléphonie et d'informatique de la mairie), et 185 997,29 € pour les investissements prévus sur 2021. Cette année, ils porteront principalement sur la rénovation thermique du gîte communal, l'inscription des servitudes pour la piste DFCEI, la signalétique communale, la reprise de l'aire de jeux du camping, l'ameublement de la bibliothèque, l'aménagement d'espaces publics divers (parking), du mobilier d'extérieur (tables, poubelles, cendriers) et la reprise des berges de l'Ardèche aux abords du camping. La plupart de ces investissements seront compensés par des subventions.

Le compte administratif de l'eau a été approuvé à l'unanimité, le résultat de fonctionnement de 11 623 ,99 € a été affecté à l'investissement. Le budget équilibré à 67 040 pour l'exploitation et à 219 871 € pour l'investissement a été voté en incluant les travaux du réservoir des Millettes au Haut-Barnas pour un montant de 92 992 € subventionné à 70 %.

La participation à la négociation de groupe proposée par le CDGFPT07 pour l'assurance couvrant les obligations de maintien de salaire des agents municipaux a été acceptée par tous.

Le conseil municipal a fini la séance par l'acceptation à l'unanimité de l'allocation de compensation à la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans pour un coût de 10 799 €, dont 1 206 € de compensation de la taxe professionnelle auquel on enlève 11 921 € pour la voirie et 84 € pour l'installation de la fibre dans nos communes.